

## Commission de suivi de sites Haute-Vienne Anciennes mines d'uranium

**30 novembre 2016** 

Gestion des matières radioactives PNGMDR

Cas de l'uranium appauvri



#### Gestion des matières radioactives

#### Matières / Déchets radioactifs

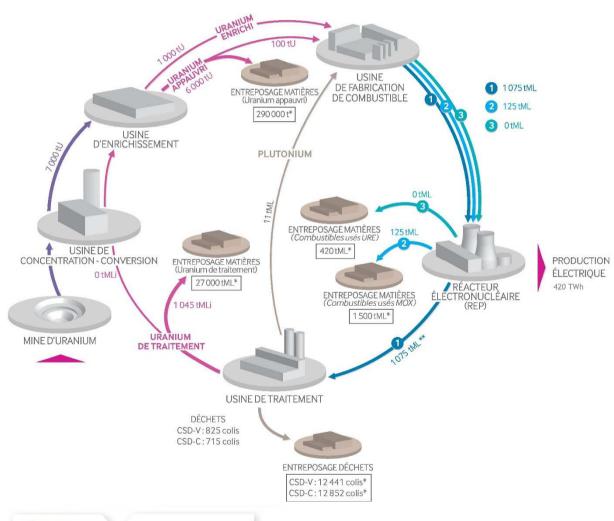
- Une matière RA est définie comme une substance RA pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée
- Ce classement est décidé par le/les propriétaires des matières avec validation de l'Etat

#### Quelles sont les matières radioactives ?

- Filière uranium/plutonium : U Naturel, U enrichi, U appauvri, U de recyclage issu des combustible usés, U de recyclage enrichi, plutonium issu des assemblages de combustible usé → Mox, combustible usés
- Thorium : pourrait être utilisé dans des réacteurs, mais pas dans l'immédiat. Applications médicales étudiées.



# Cycle Matières/Déchets nucléaires Secteur électronucléaire



### Uranium appauvri : volumes et perspectives

#### Suivi triennal dans le cadre du PNGMDR

- Le PNGMDR 2013/15 (décret du 27/12/2013) demande que les propriétaires de MR informent pour fin 2014 des procédés de valorisation qu'ils envisagent
  - Perspectives de valorisation et les quantités détenues
- Sur la base de ces données l'Etat peut requalifier les matières en déchets
- Étude remise en janvier 2015 fournie par EDF, AREVA, CEA, SOLVAY
  - Stock = 290 000 t à fin 2013 + 7000 t /an
  - Ré-enrichissement de l'uranium appauvri : dépend des cours de l'uranium
  - Réacteurs 4<sup>ème</sup> génération neutrons rapides
  - Autres pistes de valorisation

asn

### Uranium appauvri : volumes et perspectives

#### Avis ASN du 9 février 2016

asn

REX confirme la possibilité technique de son utilisation

mais compte tenu du stock et de son évolution prévisible

- À titre conservatoire, requalification en déchets de la part d'U appauvri non consommable dans un parc de réacteurs à neutrons rapides
- Estimation argumentée de ce qui peut être consommé dans un réacteur à NR pour le 31/12/2017



### Entreposages – Etat des lieux

• Deux sites: Tricastin et Bessines







# **Entreposage**

- Concept modulaire : 9 bâtiments à Bessines, mise en service nouveaux bâtiments est possible
- Autorisation accordée en 1995 et ré-examinée en 2015 (présentation en CODERST)
- Inspections réalisées en 2015 par DREAL et 2016 par ASN (pour la partie transport et radioprotection)
- Enjeux en termes d'impact et de sécurité restent faibles :
  - Exposition externe
  - Perte de confinement et dissémination



# Perspectives (projet PNGMDR)

- Saturation des capacités autorisées à partir de 2022
  - AREVA doit donc prendre les dispositions nécessaires permettant d'assurer la disponibilités de nouvelles capacités d'entreposage.
  - Compte tenu des délais → dossier décembre 2017
- Réalisation d'une étude, à titre conservatoire, sur les filières possibles de gestion dans le cas où l'uranium appauvri serait à l'avenir qualifié de déchet
  - Étude de faisabilité d'un concept de stockage et coût associé
  - Impact potentiel des quantités de déchets sur les filières de stockage en projets